

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 7 novembre 2017 à 20H00

Présidence : André Zimmermann, Président

Le Président ouvre la 7ème séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 2ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

47 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Pierre-Alain Bohnenblust
- Mattia Campagna
- Françoise Matthey
- Geneviève Nicola Meylan
- Keetha Ponnar
- Raphaël Tatone

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 3 octobre 2017.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité

2. Nomination

- a) AISMLE, permutation des rôles, un membre titulaire devenant membre remplaçant,
- b) d'un membre à la COGEFIN, en remplacement de M. Ronny GHELMINI (PLR)

3. Rapports des commissions

- a) Préavis No 11/17, Demande d'un crédit de CHF 314'300.- pour la réfection et l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux
- b) Préavis No 12/17, Demande d'un crédit complémentaire de CHF 46'000.- au préavis 139/06 pour la réfection de l'isolation du réservoir de la Frique
- c) Préavis No 15/17, Signature d'un acte constitutif de droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle 1399 en faveur de Genossenschaft Elektra Baselland (EBL)
- d) Préavis No 19/17, Demande d'un crédit de CHF 39'000.- pour une étude sur l'élaboration d'une stratégie communale en matière de stationnement
- e) Préavis No 20/17, Règlement communal sur la protection des arbres (articles 2 et 3)

4. Informations sur l'activité des commissions permanentes et des délégations intercommunales

5. Propositions individuelles.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Communications

a) du Bureau

Le Président remercie toutes les conseillères et les conseillers impliqués dans l'étude des préavis municipaux. En effet, durant la période de vacances, il est toujours difficile de trouver des plages de disponibilité. Un grand merci est adressé aux rapporteurs qui ont tenu les délais concernant l'envoi des rapports. Il est toujours agréable de pouvoir informer les membres du conseil à temps afin de permettre une bonne discussion dans les groupes. Il rappelle que les rapports doivent parvenir à la présidence au plus tard le jeudi précédant les séances des groupes (art 42 du règlement = 12 jours), mais peuvent être envoyés en tout temps avant cette échéance.

Le Président présente ses excuses pour le problème informatique de samedi soir 28 octobre, les rapports que venaient d'envoyer Madame Freymond et Monsieur Gertsch ne sont malheureusement pas partis de sa messagerie.

Depuis le dernier Conseil, le Bureau s'est réuni le mardi 24 octobre pour nommer les différentes commissions chargées de rapporter sur les préavis municipaux à l'ordre du jour du 5 décembre.

Madame Geneviève Nicola Meylan (PS/Les Verts) a donné sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. Dans sa lettre, elle évoque une surcharge due à une augmentation du temps de travail et à une formation de perfectionnement professionnel en sus de la vie familiale. Nous remercions Madame Nicola Meylan pour son engagement en faveur de la commune.

Conseil communal de Moudon

Le groupe PS-Les Verts présentera un candidat à sa succession à la séance du conseil du 5 décembre prochain.

Pour information, par manque d'objets tant au niveau fédéral que cantonal, il n'y aura aucune votation le 26 novembre. Le bureau électoral ne sera ainsi pas convoqué.

b) de la Municipalité

Communications orales

➤ **Concept Urban Training**

Le Municipal Olivier Duvoisin informe que la 1^{ère} saison d'Urban Training s'est terminée le 11 septembre dernier. 18 séances d'entraînement se sont déroulées depuis le mois de mai. Dans la réponse municipale sur le postulat (communication 04/17) il était précisé que l'année 2017 était à titre d'essai et qu'un bilan serait effectué à la fin de la saison concernant la fréquentation et l'intérêt des citoyens.

A ce jour, la Municipalité est heureuse d'informer que le bilan de cette première expérience est réjouissant. La participation moyenne tourne autour de 20 participants sur 25 possible. Compte tenu de ce succès, la Municipalité a décidé de renouveler cette expérience et offrir une nouvelle fois une activité physique gratuite à la population moudonnoise.

➤ **Effraction dans les bâtiments scolaires**

Le Municipal Felix Stürner informe qu'en date du 9 octobre dernier, le service de conciergerie des écoles découvrait que des individus avaient pénétré par effraction dans les bâtiments scolaires de l'ancienne Ochette ainsi qu'à la Charmille.

Si seules quelques salles et autres locaux ont été « visités » à la Charmille, alors l'ensemble des classes de l'ancienne Ochette ont été forcées. Sans que les motifs des voleurs ne soient très clairs au vu du peu d'objets dérobés, il en a résulté des dégâts matériels, notamment des serrures cassées ainsi que des portes abîmées, voire détruites. Un bilan définitif du matériel volé est en cours du côté de l'école et sera prochainement transmis à la Municipalité.

Une plainte contre inconnu a été déposée par la Municipalité à la Gendarmerie le lendemain des constats et l'enquête est en cours. Grâce à la réactivité des services communaux concernés et à l'efficacité des entreprises engagées, que la Municipalité remercie une nouvelle fois, les dégâts ont pu être réparés pendant la période des vacances. Les cours ont ainsi pu reprendre normalement le 23 octobre. Le confort de travail des élèves et du corps enseignant n'a donc pas été perturbé.

Dans le cas où des informations dignes d'intérêt étaient portées à la connaissance de la Municipalité, cette dernière ne manquera pas de les communiquer prochainement au Conseil.

➤ **Création du service « Propreté urbaine, espaces verts et forêts »**

Madame Michèle Pidoux, Municipale, annonce que la fusion entre le service de la voirie et des forêts sera effective au 1^{er} janvier 2018

Le service sera dirigé par Monsieur Gilbert PIDOUX, chef de secteur, lequel sera secondé par Monsieur Jean-François RANDIN, nommé adjoint.

Les prestations assurées jusque-là par les deux entités sont maintenues, avec dorénavant la responsabilité de l'ensemble de l'entretien des espaces verts communaux, y compris ceux des écoles et de la nouvelle zone sportive du Champ-du-Gour. Fort de 12,5 EPT (équivalent plein temps), il permettra de renforcer, en fonction des saisons, certains secteurs et d'accomplir au mieux et avec les moyens disponibles, les différentes tâches et missions du service.

La Municipalité remercie chacun des employés pour son travail et l'énergie qu'il mettra afin de s'adapter à cette nouvelle organisation.

➤ **Eclairage public - changement des lampes à vapeur de mercure**

Madame Michèle Pidoux, Municipale, rappelle que lors du dernier Conseil communal, un crédit important a été approuvé destiné au changement des lampes à vapeur de mercure. Moins d'une semaine après, le Canton annonçait que des subventions pouvaient être perçues dans le cadre de subvention pour l'élaboration d'un concept d'éclairage et par la suite, sur concours pour la réalisation du concept.

Renseignements pris, pour éventuellement être éligible à la subvention, une étude préalable est nécessaire.

A la connaissance de la Municipale après un téléphone à la Direction générale de l'environnement et à l'entreprise choisie pour effectuer le remplacement des lampes, il semble que les critères d'éligibilité à la subvention ne soient pas encore très claires. Il n'est pas sûr que le changement des lampes à vapeur de mercure en fasse partie, car ces travaux auraient dû être planifiés en 2011 et ont été subventionnés au niveau fédéral jusqu'à cette date.

La Municipalité va donc prendre un peu de temps pour décider si :

- un concept d'éclairage général doit être mené et quels sont les critères pour obtenir un subventionnement
- le concept ne débouche pas sur une subvention pour la réalisation, on peut se demander s'il vaut la peine de faire une étude.

En conclusion, la Municipalité souhaitait commencer ces travaux début janvier 2018. Si ce projet peut bénéficier d'une subvention, peut-être qu'il y aura un peu de retard. Qui dit subvention, dit concours de projets et des délais qui vont avec.

➤ **Maison de la santé et Centre médical**

La Syndique Carole Pico informe le Conseil de l'état d'avancement des dossiers qui concernent la Maison de la santé et du Centre médical.

Conseil communal de Moudon

La Maison de la santé de Moudon est un projet institutionnel conduit par l'ACISO (association du centre intercommunal de santé OASIS). La commune participe à ce projet en mettant à disposition le terrain nécessaire via un DDP (droit distinct et permanent) accordé lors de l'adoption du préavis par le Conseil communal au mois de septembre 2015. Le terrain concerné jouxte le terrain multisports près de la Poste.

Ce matin même, une conférence de presse a eu lieu, organisé par l'ACISO pour décrire le projet devisé à 8 millions de francs qui arrive dans sa phase concrète. Aujourd'hui, on se trouve avec un projet qui verra son aboutissement en 2019. Le bâtiment comportera 3 niveaux :

- Au rez-de-chaussée, l'EMS OASIS installera un centre d'accueil temporaire (CAT) pour une dizaine de personnes avec des cabinets de physiothérapie et une cafétéria.
- Le 1^{er} étage sera occupé par le HIB pour des consultations de médecine interne générale ainsi que des prestations de médecins dans les domaines spécialisés tels que la chirurgie, l'orthopédie, la cardiologie, la diabétologie, l'endocrinologie et la rhumatologie.

De plus, l'HIB développera des prestations de « managed care » favorisant la prise en charge de patients chroniques.

Sur le même étage, un espace sera consacré à la radiologie ainsi qu'une consultation de podologues. Ces deux domaines seront en mains privées.

- Le 2^{ème} et dernier étage sera entièrement consacré à l'ABSMAD pour le CMS de Moudon, la structure actuelle étant à l'étroit dans les locaux à la rue Mauborget.

Comme on peut le constater, l'offre de prestations médicales est fournie.

Concernant le Centre médical de Moudon, il s'agit là d'un projet privé mené par un entrepreneur bien connu sur la place de Moudon en collaboration avec les médecins du cabinet du Fey.

Ce projet avance mais la concrétisation de ce celui-ci est étroitement liée à l'adoption du plan partiel d'affectation du centre qui sera soumis au Conseil communal du mois de décembre. Une fois cette décision prise, ce projet pourra prendre corps. Le but premier de ce Centre médical est de fournir un suivi médical de médecine de premier recours et de médecine spécialisée à la population moudonnoise mais également de pouvoir mettre à disposition un service de traitement des urgences pouvant être assuré, à définir avec le médecin généraliste du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. En dehors de ces heures de service, le service de garde sera assuré par le plan de garde des médecins organisé par la société vaudoise de médecine. Tous les appels téléphoniques sont triés et redirigés par centrale téléphonique auprès des médecins de garde.

Voilà la situation à ce jour des deux projets médicaux à Moudon. La Syndique relève encore que les deux structures ne sont pas en concurrence mais se complètent.

La Municipalité se réjouit pour la population moudonnoise et environs de l'aboutissement de ces deux projets. Elle mettra tout son poids dans la balance pour que le traitement des urgences soit en adéquation avec le besoin de la population.

2. Nominations

a) AISMLE, permutation des rôles, un membre titulaire devenant membre remplaçant

b) d'un membre à la COGEFIN, en remplacement de Monsieur Ronny Ghelmini

- Monsieur Michel Lohner, actuellement membre de la AISMLE, souhaite se retirer de cette commission en tant que titulaire. Il reste toutefois à disposition comme suppléant.

Madame Valérie Musy, actuellement suppléante dans cette commission, devient titulaire en remplacement de Monsieur Michel Lohner.

- Suite à la démission de Monsieur Ronny Ghelmini au sein de la COGEFIN, c'est Monsieur Ufuk Ikitepe qui est nommé dans cette commission.

Les deux titulaires sont élus à l'unanimité (moins 1 voix pour Monsieur Ufuk Ikitepe) par un lever de mains.

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 11/17 : *Demande d'un crédit de CHF 314'300.- pour la réfection et l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux*

La parole est donnée à Monsieur Christophe Gertsch pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité, avec un amendement aux conclusions 4 et 6.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Roger Müller, en préambule, relève qu'il n'est pas question de remettre en question le bien fondé de mettre en place des installations sécurisées et ludiques pour les citoyens moudonnois. Cependant, ce postulat de base ne justifie en rien de se précipiter dans tel ou tel projet de cette manière.

Remarques relevées par Monsieur Müller :

1. Le préavis qui est présenté au Conseil arbore un investissement important et la situation financière de la commune n'étant pas des meilleures, il s'agit de se poser la question des priorisations, preuve en est les préavis déjà annoncés pour la prochaine séance.

Conseil communal de Moudon

2. Bien que la Municipalité présente le préavis comme étant une vision globale de l'aménagement de cette zone, il n'en reste pas moins que les sujets abordés sont très différents : opportunité de garder un Parc aux biches à Moudon, dimension de la place de jeux, aménagement de l'aire de jeux, etc.
3. Les sous projets proposés n'ont pas le même degré d'urgence. Il y a là un vrai travail de priorisation à faire de la part de la Municipalité. L'analyse ne peut pas être la même pour des jeux dangereux ou la mise en place d'un nouveau bassin pour les enfants.
4. Une question se pose également sur le statut du terrain aux biches. Cette question avait déjà été posée par Monsieur Müller et il n'a jamais eu de réponse.
Il s'agit d'une donation, dès lors y a t-il des restrictions d'affectation indépendamment de la tradition locale.
5. L'entretien du parc aux biches est actuellement effectué par un passionné des animaux presque bénévolement. Quel en sera le coût lorsque cette personne ne sera plus disponible ?

Au vu de ces éléments, Monsieur Müller prie donc le Président du Conseil, en application de l'article 69 du règlement communal, de faire voter l'entrée en matière.

Monsieur Müller demande au Conseil de refuser cette entrée en matière ceci pour des raisons financières, de manque d'information et de diversité des sujets abordés dans ce préavis.

Il prie également la Municipalité de revoir sa copie en priorisant les travaux.

Monsieur Michel Piguet relève que voter la non-entrée en matière conduit à une impasse. Le Conseil doit débattre ce soir de ce sujet et trouver ensemble des solutions. Ce préavis a déjà été retiré en 2015 et la situation actuelle ne doit pas et ne peut pas durer. Le grillage et le mur sont en mauvais état, la route doit être refaite, la place de jeux doit être entretenue ce qui était prévisible. Un refus d'entrée en matière, c'est une politique de blocage qui serait inutile et coûteuse. Il propose donc d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur Serge Demierre rejoint les propos de Monsieur Müller en soulignant que la commission a soulevé des questions plus que donné des réponses, notamment de savoir si on veut garder un Parc aux biches. Egalement, dans le programme de législature, on a dans le plan d'investissement, une ligne prévue « places de jeux y compris celle du Parc aux biches » qui indique un montant de CHF 50'000.- pour 2017, 2018 et 2019.

Le principe de garder une place de jeux conforme à la sécurité n'est certes pas remis en cause mais le problème est qu'on y mêle biches, routes et surtout de faire des fontaines pour CHF 40'000.-. Au vu des finances communales, Monsieur Demierre souhaiterait que la Municipalité mette en avant les priorités et propose de voter la non-entrée en matière.

La COGEFIN, par sa Présidente Madame Sylvie Freymond, sait très bien que la commune n'est pas riche, mais de facto, elle n'a pas non plus l'impression que la commune va devoir emprunter trois fois plus pour faire ce projet. Globalement, au niveau de la COGEFIN, d'avoir tout réunis était effectivement une bonne idée. Au niveau financier en tout cas, le projet n'est pas plus onéreux qu'un autre.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Roger Müller est étonné de l'intervention de la COGEFIN par sa Présidente. On peut toujours faire mieux au niveau financier.

Il revient également sur les propos de Monsieur Piguet. Il pense au contraire, qu'il y a trop de choses différentes dans ce préavis et on coupe complètement le débat par rapport à ça. C'est pourquoi, Monsieur Müller demande de refuser l'entrée en matière, d'autant plus que tout n'est pas de première urgence.

Le Municipal Felix Stürner explique que le terrain est un tout. Le mur s'écroule, les jeux ne sont plus aux normes, etc. La volonté n'est pas de saucissonner ces différents éléments pour essayer de faire avaler des coulevres aux membres du Conseil mais plutôt essayer de faire quelque chose d'homogène dans ce quartier.

Au niveau de la différence entre l'entretien et la rénovation, à terme, on sera un petit peu perdant puisque l'idée c'est vraiment de mettre aux normes et mettre des choses nouvelles, l'entretien coûtera certainement plus cher.

Quant à la question des biches, la Municipalité n'est pas du tout dans l'illégalité puisque si le terrain est réduit, le nombre de bêtes l'est aussi et sous contrôle vétérinaire.

Concernant le Parc aux biches, il y a une convention à bien plaisir qui date de 1961 passée entre Monsieur Ernest Beutler, propriétaire du terrain, et les Syndic et Secrétaire de l'époque, qui permet de construire sur ce terrain un garage. C'est l'unique élément, en terme de convention, trouvé dans les archives de la Municipalité.

Le Municipal Olivier Barraud précise qu'au niveau financier, c'est le montant de CHF 270'000.- qui est disponible, dans le plan des investissements, pour l'ensemble du projet. Il y a un montant de CHF 314'000.- dans le cadre du préavis, dont CHF 14'000.- qui sont payés par le Service des routes. Il reste un montant de CHF 30'000.- qui a été pris dans le cadre du plan des investissements dans « Amélioration locaux Loje ». En effet, le montant prévu à cet effet de CHF 50'000.- sur la rénovation de la Loje ne vont pas être réalisés en 2017 dans ces proportions. En matière de gestion financière, par rapport aux investissements qui sont prévus dans le cadre de la législature, on est parfaitement dans le tir avec les CHF 300'000.-.

Le Municipal Olivier Barraud relève encore que, si la Municipalité avait présenté un préavis pour le chemin avec éclairage, un préavis pour le mur et le Parc aux biches et un préavis pour la place de jeux, il suppose bien que des membres de ce Conseil auraient émis des reproches de faire déplacer 3 commissions pour le même objet.

Au final, on ne va pas amener des pelleteuses et autres engins pour enlever le béton autour de la place de jeux pour, une année après, revenir avec des machines pour modifier un mur. La logique même de l'organisation du travail dans le cadre de ce préavis était de proposer un tout qui était cohérent et apporter plus de clarté au Conseil communal par rapport à l'ancien préavis.

Le Municipal Barraud, au final, est un peu triste de cette demande de non-entrée en matière car c'est un préavis qui est important pour la population moudonnoise. Il y a des travaux qui attendent et la Municipalité, à un moment donné, a besoin d'une décision de la part du Conseil, avec des amendements ou non. Il invite donc les membres du Conseil à entrer en matière.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Roger Müller aurait bien voulu avoir connaissance de cette convention plus vite. D'autre part, il estime que s'il y a des amendements à toutes les conclusions, c'est que le préavis n'est pas bon.

Pour Monsieur Müller, c'est plutôt une histoire de doctrine. A un moment donné, est-ce qu'on va rester assis et dire oui à tous les préavis qui arrivent et de savoir mettre en avant les priorisations.

Monsieur André Zimmermann, Président du Conseil, propose de passer au vote sur l'entrée en matière.

Par 23 voix, 13 avis contraires et 11 abstentions, l'entrée en matière est acceptée

Le Président ouvre donc la discussion et désire clarifier la démarche vu les conclusions divergentes entre le préavis municipal et celles de la commission ad hoc.

Il propose d'avoir une discussion sur les rapports puis, selon l'art. 78 du règlement du Conseil, il soumettra au vote les conclusions 4 et 6 amendées par la commission une à une. Si celles-ci sont acceptées, l'ensemble des conclusions sera ensuite voté. Si les amendements ne sont pas acceptés, on se réfèrera aux conclusions municipales.

Monsieur Charles Charvet cite que la commission ad hoc, dans son rapport, pose la question de l'opportunité du maintien du Parc aux biches. Monsieur Charvet aimerait avoir des explications quant à la position de la commission à ce sujet. En effet, est-ce qu'on va voter sur un problème émotionnel puisque le Parc aux biches est une tradition moudonnoise ou est-ce qu'il est nécessaire d'avoir des animaux en captivité alors qu'il y a un zoo à une dizaine de kilomètres.

Monsieur Charvet ne voudrait pas que le Conseil fasse un débat émotionnel mais bien voir ce qui peut être fait. Il se demande si la Municipalité s'est posé la question de l'opportunité du maintien du Parc aux biches car c'est fondamental dans ce préavis. On ne peut pas évidemment être contre la réfection d'une place de jeux parce qu'elle est nécessaire et utile pour toute la communauté mais on peut se poser la question pour le reste.

Monsieur Christophe Gertsch, rapporteur de la commission ad hoc, relève que Monsieur Charvet a bien résumé la situation et que ça reste un débat de fond.

Monsieur Etienne Habegger fait la remarque que la commission a pris la décision de garder le Parc aux biches.

Le Municipal Felix Stürner répond que la Municipalité s'est posé la question du maintien du Parc aux biches et tous les Municipaux ne sont pas unanimes sur ce point. C'est pour cette raison que le débat a lieu car c'est le Conseil communal qui a les compétences pour changer des éléments.

Monsieur Charles Charvet estime que le problème reste délicat pour voter car, si on prend la conclusion 1, on doit voter sur des travaux de réfection et d'aménagement du chemin

Conseil communal de Moudon

piétonnier du Parc aux biches, y compris de l'éclairage public ainsi que de la place de jeux selon le préavis... c'est compliqué.

Madame Monique Tombez précise qu'un magnifique rapport de vingt pages peut être écrit avec des propositions, des arguments, des souhaits, des remarques, etc. tout ceci n'est que garniture. Elle relève que seules les conclusions font foi et sont retenues.

Alors, si la commission ad hoc souhaite que les jets d'eau ne soient pas pris en compte lors de la réalisation de ce préavis, il est nécessaire d'en faire part expressivement dans les conclusions, non seulement en réduisant le montant du jet d'eau dans la place de jeux, mais en le notifiant. Sans cette annotation, cette réduction pourrait être attribuée à n'importe quel équipement concernant la place de jeux.

A cet effet, elle propose donc un sous-amendement à la conclusion 4.

Le Municipal Felix Stürner demande à Madame Tombez si ce sous-amendement est formellement demandé.

Le Président demande la formulation définitive pour ce sous-amendement. Le texte n'étant pas correctement libellé, il aurait nécessité une correction.

Quelques membres interviennent encore dont Monsieur Giovanni Iorizzo qui demande également un sous-amendement aux conclusions du rapport de la commission en visant une réattribution du montant prévu pour le jet d'eau à la réfection de la place de jeux. Le texte n'étant pas correctement libellé, le sous-amendement ne peut pas être accepté.

Monsieur Willy Blaser propose de mettre fin à ces discussions en renvoyant ce préavis à la séance du Conseil du mois de décembre, afin d'en discuter plus clairement dans les groupes. Il est soutenu par Monsieur Carlos Costa.

Selon le règlement communal à l'article 75, si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.

Le Président passe au vote.

Par 22 voix, la décision est reportée à la séance du Conseil du mois de décembre

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

b) Préavis No 12/17 : Demande d'un crédit complémentaire de CHF 46'000.- au préavis 139/06 pour la réfection de l'isolation du réservoir de la Frique

La parole est donnée à Monsieur Michaël Voruz pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres présents, invite l'assemblée à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de commission.

Conseil communal de Moudon

Madame Monique Tombez relève que les travaux pour le préavis 139/06 ont été réalisés en 2008 et 2010. On peut comprendre, pour différentes raisons, que le préavis ne soit pas encore bouclé. Cependant, une fois les travaux effectués et payés, Madame Tombez s'étonne que la subvention n'ait pas encore été demandée et même être déjà dans les comptes de la commune. N'y a-t-il pas un délai pour demander une subvention sitôt les travaux effectués et un risque de perdre cette subvention ?

Madame Michèle Pidoux, Municipale, répond qu'elle a également été surprise que la subvention n'ait pas été demandée, malgré un gros dossier d'écrits échangés entre l'ingénieur et la Municipalité par avocats interposés.

La Municipalité a réécrit à l'ECA pour savoir ce qu'il en était. L'ECA a accepté de reprendre ce dossier, malgré l'important retard, pour en attribuer la subvention sur les travaux à venir et qui ont déjà été réalisés.

Monsieur René Meillard remarque qu'on paie des ingénieurs très cher et qu'ils ne sont pas capables de voir, qu'à un certain moment, on allait avoir des problèmes. A un moment donné, il y en a marre de payer ces ingénieurs qui ne font pas leur travail.

La Municipale Michèle Pidoux lui répond que, quand elle a repris ce dossier, elle a aussi demandé des conseils auprès du bureau technique et les travaux demandés ont été exécutés de manière correcte.

La Municipale précise que pour toucher la subvention de l'ECA, il faut que le dossier soit bouclé, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux, selon le présent préavis,**
- 2. octroie à cet effet un crédit d'investissement global et maximum de CHF 46'000.- TTC, dont à déduire toute participation de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense de la conclusion 2 sera activée au bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement suivra le même plan d'amortissement que celui du préavis 139/06, mais en 24 ans au maximum,**
- 5. prend acte que les charges d'intérêts et amortissements liées à cet investissement sont estimés en moyenne à CHF 2'400.- par année,**
- 6. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 46'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.**

Le préavis No 12/17 est par 45 voix et 2 abstentions

La Municipale Michèle Pidoux remercie le Conseil.

c) Préavis No 15/17 : *Signature d'un acte constitutif de droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle 1399 en faveur de Genossenschaft Elektra Baselland (EBL)*

La parole est donnée à Monsieur Pierre-Alain Volery pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose également d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Georges-Alexandre Duc qui, sans remettre en question les bien-fondés de la réalisation du chauffage à distance pour le futur collège du Fey, la salle de gymnastique et le futur quartier résidentiel, voudrait savoir quels sont les critères pour le choix de cette parcelle et si l'impact d'une telle construction sur le voisinage a bien été évalué. En effet, même si une centrale de chauffage à distance remplace de nombreuses installations dispersées, elle risque d'avoir un impact plus important, plus ponctuel et visible sur le voisinage.

Si on prend le cas de la commune d'Avenches, cité dans ce préavis, la centrale se trouve à côté des voies de chemin-de-fer, proche d'une scierie, d'un magasin Landi et d'un centre commercial, la zone étant de ce fait artisanale ou industrielle. Autre cas plus urbain à Lausanne, celui de Tridel, dont l'emplacement a été choisi au fond d'un vallon, proche d'une route de contournement. Monsieur Duc est convaincu que si la centrale de Pierre-de-Plan était à reconstruire, elle ne serait pas à son emplacement actuel.

Dans les conclusions de l'étude externe demandée lors de la législature précédente, visant à redonner de l'attractivité au centre, il en est ressorti que Moudon avait une répartition peu conventionnelle entre les zones industrielles et résidentielles et que les séparations entre les différentes zones étaient peu claires, ne faisons pas les mêmes erreurs. A la vue des investissements que la communes souhaite réaliser dans la zone pour le nouveau collège, la salle de gymnastique, une zone de détente et de sport, piscine etc. l'attrait pour la population pour cette zone devrait donc augmenter. N'est-il donc pas judicieux de placer une telle installation dans une zone industrielle ou artisanale plutôt que de la placer entre une zone résidentielle et une zone d'utilité publique en haut de la pente à la vue de tous et proche de la route d'accès du futur quartier ?

Monsieur Duc veut savoir si l'impact d'une telle construction a bien été mesuré pour le voisinage et la zone en général car il y aura certainement une mise à l'enquête publique. Dès lors, quels sont les mesures qui seront prises concernant l'impact de ce bâtiment sur la zone visible. Il semble qu'il est urgent de construire une centrale de chauffage à distance mais est-ce qu'une autre parcelle ne serait pas plus appropriée pour ce type d'installation ?

Madame Sandrine Bosse-Buchanan précise que du côté d'Avenches, à sa connaissance, elle n'a jamais entendu parler de nuisances sonores ou de nuisances en matière de fumée.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Etienne Habegger remarque que si quelqu'un vient avec une centrale, c'est qu'il y a un intérêt financier et que c'est la société qui va en tirer un bénéfice. Il se demande pourquoi cette manière de faire plutôt que l'achat.

Monsieur Charles Charvet rebondit sur la question de Monsieur Habegger. On peut se demander si le prix payé par EBL va profiter non seulement à la commune de Moudon mais également aux autres communes de l'AIMSLE et éventuellement à l'ECA mais pas en deçà du prix réel du terrain. EBL est une entreprise privée qui est prête à investir CHF 5'346'000.- pour cette centrale. Monsieur Charvet ne pense pas qu'un doublement du prix du terrain aurait de nature à compromettre ce projet. En effet, un montant doublé, soit dans les CHF 251'000.-, ne représenterait finalement que 4,5% de l'investissement total.

Madame Tombez s'inquiète, en cas de refus du DDP, que les élèves aient froids.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que pour implanter un chauffage à distance, le premier critère est de se mettre au plus près de la zone à chauffer. Puis dans le cas présent, le fait de pouvoir être sur un terrain communal est un 2^{ème} critère. La Municipalité a pris en compte l'impact visuel et après avoir étudié plusieurs solutions, il s'avère que de l'emplacement prévu, on ne verra pas ou peu le bâtiment de la centrale de chauffage sauf, bien sûr, la cheminée qui dépasse. Les fumées, bruits, désagréments et pollution sont réglés par les traitements de la fumée. A ce titre là, il y a une directive cantonale à laquelle la construction et l'exploitation devront se conformer. La cheminée est plus haute que les plus hauts bâtiments voisins de sorte à ce que les fumées ou odeurs n'incommodent pas le voisinage. Pour exemple, le quartier des Terreaux et Rives de la Broye dispose d'un chauffage à distance à bois, et à la connaissance du Municipal cela ne dérange personne. Le Municipal Steck relève qu'installer une centrale de chauffe ailleurs coûterait beaucoup plus cher. Il faudrait tenir compte de relais pour maintenir l'eau à température pour pas qu'elle ne refroidisse sur de longues distances.

Le Municipal Steck répond à Monsieur Habegger que la commune de Moudon n'a pas la vocation à être vendeur ou fournisseur d'énergie et, à part pour mettre des panneaux solaires, la commune n'a pas les compétences ni les moyens financiers.

Le Municipal Jean-Philippe Steck note encore que la société EBL est une coopérative. C'est effectivement une société commerciale qui va chercher à faire des bénéfices mais ces derniers sont réinvestis dans des projets énergétiques et en particuliers dans des projets d'énergies renouvelables.

Pour répondre à Madame Tombez, en cas de refus du DDP, ou en cas de problème au niveau du calendrier, le Municipal relève qu'il y aurait moyen de chauffer avec des chaufferies provisoires et il est toujours possible de se raccorder au gaz communal.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à constituer un droit distinct et permanent de superficie d'une surface de 2'511 m² en faveur de EBL (Genossenschaft Elektra Baselland) sur la parcelle 1399, pour la construction d'une centrale de chauffage à distance au bois,**
- 2. fixe dans l'acte du droit de superficie :**
 - la durée du DDP, soit cinquante ans (50 ans)**
 - la redevance unique de CHF 125'550.-**
- 3. assortit la signature de l'acte prévu sous chiffre 1 ci-dessus de la condition de l'obtention préalable, par EBL, d'un permis de construire entré en force et exécutoire.**

Le préavis No 15/17 est accepté par 44 voix et 3 abstentions

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil d'avoir accepté ce droit de superficie.

d) Préavis No 19/17 : Demande d'un crédit de CHF 39'000.- pour une étude sur l'élaboration d'une stratégie communale en matière de stationnement

La parole est donnée à Monsieur Willy Blaser pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Carlos Costa relève que souvent des études sont faites, qu'on mandate des bureaux d'architectes, etc. pour des projets qui, finalement, n'aboutissent pas ou que partiellement et qui coûtent chers. Est-ce une façon pour la Municipalité de se couvrir et de fuir ses responsabilités? La Municipalité pourrait par exemple se rapprocher de la SIC ou de collègues d'autres communes avant de mandater des sociétés.

Monsieur Costa fait la remarque qu'il y a une commission de circulation qu'on n'entend jamais et qui pourrait dire ce qu'elle en pense, ce qu'elle a déjà pu voir ou analyser. C'est important d'avoir une commission qui siège et qui serve à quelque chose.

Monsieur Charles Charvet demande à la Municipalité pourquoi ce préavis vient maintenant et non avec celui du mois de décembre sur le réaménagement du centre ville. Il aurait été plus judicieux de traiter ces deux préavis en même temps.

Monsieur René Meillard remarque qu'on va refaire une étude pour savoir ce qu'il en est concernant les parkings, mais de toute façon et on le sait pertinemment, on manque de places de parc à Moudon. Monsieur Meillard estime que cet argent aurait été mieux investi dans une étude pour une construction de parking. Il se demande encore quelle place il reste à la commune pour prendre des décisions. En effet, ce qui n'est pas obligatoire par des lois cantonales le devient par des bureaux d'ingénieurs.

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico explique que cette nouvelle étude est demandée pour plusieurs raisons. D'abord il faut placer cette étude dans un contexte général et dans une vision globale. C'est un 1^{er} volet du projet phare de cette législature qui est l'interface multimodale de la gare. Des séances de travail ont eu lieu depuis une année déjà avec les services cantonaux. Ces chefs de service se déplacent avec les chefs de projet pour discuter de ce projet phare de la législature. Ce projet de l'interface multimodale de la gare est basé sur 3 volets qui s'imbriquent les uns dans les autres, soit :

1. Le stationnement
2. Un parking P+R qui sera étudié par le Canton et la COREB
3. L'aménagement de la gare proprement dite qui viendra au mois de décembre

Donc, le 1^{er} volet, qui est le stationnement, est une étude qui reprend les bases qui ont été esquissées dans l'étude sur le réaménagement du centre ville. Cette étude avait déterminé qu'il y avait 750 places de parc et qu'il y avait aussi une forte inadéquation ici à Moudon de places de parc, en terme de localisation, de durée autorisée et des besoins des différents usagers. Cette étude sera complémentaire aux travaux du centre ville. On est obligé de faire cette étude sur la stratégie de stationnement pour savoir comment organiser les stationnements de très courte durée, de courte durée et de moyenne durée. En effet, des places de parc vont diminuer dans le centre ville et il faudra bien les glisser vers les parkings de proximité, vers la place du Bicentenaire, le parking des Combremonts et la Municipalité est quand même obligée d'avoir un mandataire qui fasse ce travail. On a besoin de cette étude car le Canton, pour pouvoir nous donner aussi sa part sur l'aménagement (préavis à venir) a besoin de savoir combien de places de parc on doit avoir pour le P+R.

La Syndique insiste encore sur le fait que ce projet est là ce soir, qui existe et qu'il va se faire. Il s'agit d'avoir les bonnes places de parc au bon endroit.

Monsieur Costa dit ne pas avoir été abordé dans le cadre de la SIC. La Syndique relève qu'il faut quand même avoir l'aval du Conseil et après la SIC et d'autres partenaires seront approchés, ce qui est prévu avec le mandataire.

Quant à la commission de circulation, elle siège, examine les projets et donne son avis. Elle est enchantée de la tournure des événements. En plus, c'est un appui pour la Municipalité.

Le Président André Zimmermann précise que la commission de circulation n'est pas une commission du Conseil.

Monsieur Costa remercie la Syndique pour ses précisions. Toutefois, il revient sur le préavis qui va être voté sur l'aménagement du centre ville. Ce dernier stipulera ce qui va être enlevé ou non et donc, comment peut-on faire une étude sur les places de parc à ajouter quand on ne sait pas encore ce qui va être enlevé. Il ne voit pas de logique à avoir ces deux préavis séparés.

Monsieur René Meillard trouve que faire un réaménagement du centre ville en fonction des places de parc, c'est l'envers du bon sens. On a besoin de places de parc, c'est évident. On

Conseil communal de Moudon

veut déplacer les voitures dans des parkings périphériques tout en sachant que ceux-ci sont déjà complets. Par rapport au Canton, de savoir le nombre de places qu'il faut pour le P+R, ça fait partie d'un autre préavis et qui lui aussi aura une aide financière. Monsieur Meillard ne sais pas si on a besoin d'avoir une étude pour définir une zone payante.

La Syndique Carole Pico apporte quelques éléments supplémentaires en précisant qu'il y a près de CHF 400'000.- dans un compte pour créer un parking, en pensant à celui des Combremonts qui sera aménagé d'une autre manière dans un avenir assez proche. Concernant les parkings relais, on a besoin d'avoir des statistiques pour calculer les places de parcs nécessaires pour toute la région. Ce projet pilote sera dirigé par le Canton et la COREB pour toute la région. La commune n'aura pas ou pas trop à investir dans ce parking relais.

Avec ce réaménagement du centre ville, on sera en parallèle. L'étude sur le stationnement réaménagement du centre ville et il faut une stratégie bien précise sur ces parkings.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude sur l'élaboration d'une stratégie communale en matière de stationnement,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 39'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti tout ou partie par reprise sur le compte de provision pour places de parc,**
- 5. prend acte que l'éventuel solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
- 6. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 39'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le Préavis No 19/17 est accepté par 41 voix, 1 avis contraire et 5 abstentions

La Syndique Carole Pico remercie le Conseil d'avoir accepté ce préavis qui est la 1^{ère} étape du projet phare de l'interface multimodale de la gare.

e) Préavis No 20/17 : Règlement communal sur la protection des arbres (articles 2 et 3)

La parole est donnée à Monsieur Daniel Goy pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à la majorité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions municipales.

1. approuve les articles 2 et 3 du règlement communal sur les arbres, rédigés comme suit :

Article 2

Sont protégés selon le présent règlement les arbres de 30 cm de diamètre et plus mesurés à 1,30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives. Les diamètres des troncs multiples sur un même pied, mesuré à 1,30 au-dessus du sol, sont additionnés. Sont exclus de ce règlement : la forêt et les pépinières,

Article 3 alinéa 5

L'abattage des arbres qui présentent un danger immédiat, qui menacent la sécurité publique ou dont l'état sanitaire est jugé critique est traité au cas par cas par la Municipalité. L'abattage immédiat peut être ordonné préalablement à l'affichage au pilier public

2. lève les oppositions en faisant siennes les déterminations de la Municipalité proposées aux chiffres 4.1, 4.2 et 5.1 du présent préavis,

3. autorise la Municipalité à transmettre ce règlement au Département en lui demandant de bien vouloir lever les oppositions,

4. fixe l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par la Cheffe du Département.

Le Préavis No 20/17 est accepté par 40 voix, 4 avis contraires et 3 abstentions.

5. Informations sur l'activité des commissions permanentes et des délégations intercommunales

Tourisme- *Commission consultative*

La Commission de OT s'est réunie le 28 mars 2017 composée de Madame Nadia Atienza nouvelle directrice, Messieurs.Olivier Hartmann, adjoint à la direction et Olivier Duvoisin Municipal.

Membres présents : Mesdames Valérie Musy, Sylvie Freymond et Monsieur René Meillard
La commission a fait connaissance avec la nouvelle directrice qui leur a présenté le bilan de l'année 2016, la nouvelle stratégie touristique et les projets 2017.

Rapport de gestion 2016

- *Nouvelle brochure touristique*
- *Signalisation touristique*

Conseil communal de Moudon

- *Présence importante sur de nombreux événements, tels que le Tour de Romandie, Foire agricole bio ou Estavayer 2016*
- *Journées Européennes du Patrimoine organisées conjointement avec le Vieux-Moudon*
- *Contée aux flambeaux du 3 décembre (54 participants)*
- *30 ans du Jumelage Moudon-Mazan*
- *Soutien aux sociétés locales*

Stratégie 2017-2018

- *La promotion externe : développement de l'offre touristique communication par des réseaux sociaux*

Projets 2017

- *Régionalisation de l'office du tourisme, visant à coordonner la promotion au niveau régional, tout en impliquant les communes concernées par le biais d'adhésion ; projet qui se matérialisera en 2018*
- *Développement des réseaux sociaux (Facebook Instagram) et d'une newsletter*
- *Organisation d'événements de qualité, Journées Européennes du Patrimoine*
- *Visites guidées, NuitRando*
- *Participation à la BEA Expo, stand au comptoir Broyard à Payerne sur la promotion économique de Moudon*
- *Transformation du Bus Découvertes en produit à la carte*

La ville de Moudon est classée parmi « les plus beaux villages de Suisse »

La question a été posée par la commission.

Qu'implique la labellisation ?

La commune doit répondre à un cahier des charges très précis dont les exigences portent principalement sur le Patrimoine bâti, musée et la volonté de promotion touristique.

La commission tient à remercier Madame Nadia Atienza et ses collaborateurs pour l'excellent travail de l'office du tourisme.

Pétitions

Monsieur Kurt Lehmann, Président de la commission des pétitions, informe que la commission s'est réunie deux fois depuis 2 ans pour 1 pétition reçue et n'a donc pas un grand rapport à présenter ce soir. Toutefois, il informe que le traitement d'une pétition est souvent très compliqué car il faut consulter des règlements, des lois etc. à respecter. On le constate aussi avec les préavis communaux.

Le Président remercie les 2 intervenants pour leur rapport.

6. Propositions individuelles

Monsieur Carlos Costa aimerait savoir si la COGEFIN tire des fois la sonnette d'alarme concernant la conception de certains préavis.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la GOGEFIN, lui répond que ce n'est pas son rôle de savoir si un préavis est projeté correctement.

La COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.- par préavis sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises (article 38 du règlement du Conseil communal).

Monsieur Fernando Pereira, au nom du Parti Socialiste/Les Verts veut déposer une motion pour la réalisation d'emplacement pour vélos. De plus en plus de personnes se déplacent à vélo dans notre ville. Pour encourager la mobilité douce, notre ville doit équiper les places publiques de lieux de parkings sécurisés pour les vélos. Actuellement, les quelques supports installés sont souvent défectueux, obsolètes et ne correspondent pas aux besoins de la population.

Bien qu'un préavis concernant le stationnement, a été voté ce soir, Monsieur Pereira demande tout de même à la Municipalité d'aménager des emplacements adaptés et sécurisés pour parquer les vélos près des écoles, de la Gare, à la Place du Forum, le Bourg ou encore à l'Hôtel de Ville. Il existe différents types de supports pour attacher les vélos et quelques images sont jointes à cette motion.

La Syndique Carole Pico relève que cette motion rentre exactement dans l'étude sur le stationnement. L'objet de l'étude sur le stationnement comprend les places de livraisons, les places pour les cars de tourisme et les places pour les deux roues. Dans le cadre de l'étude, la motion sera prise en compte et la Municipalité y répondra bien évidemment par un rapport.

Monsieur Charles Charvet pose la question à Monsieur Pereira s'il souhaite maintenir sa motion puisque cette dernière rentre dans le cadre du préavis qui a été voté ce soir. Est-ce que c'est utile de voter cette motion ?

Monsieur Fernando Pereira répond par l'affirmative.

Le Président du Conseil rejoint Monsieur Charvet. Par rapport à la réponse de la Municipalité sur le préavis concernant les notions de stationnement dans la commune, il demande à Monsieur Pereira s'il veut toujours maintenir sa motion ?

Monsieur Fernando Pereira maintient sa motion étant donné que c'est une urgence, c'est quelque chose dont on a besoin tout de suite. Ce serait dommage d'attendre une étude qui va se prolonger. D'installer des supports n'engendrerait pas beaucoup de frais.

Au vu de ce qui précède, le Président passe au vote sur la prise en compte de la motion.

Conseil communal de Moudon

Par 21 voix, 23 avis contraires et 3 abstentions, la prise en compte de la motion est refusée

Monsieur Fernando regrette cette décision mais espère tout de même que le préavis tiendra compte de ces places de parc pour les deux roues qui font défaut.

Monsieur Serge Demierre informe que la loi sur les communes va être modifiée au début de l'année prochaine. Dorénavant, les commissions ne pourront délibérer que si la majorité de leurs membres sont présents.

Monsieur Carlos Costa aimerait savoir combien a coûté le recrutement pour le nouveau Secrétaire communal, sachant qu'on a un Municipal responsable des RH, il semble qu'il doit recourir des fois à des maisons spécialisées, à des chasseurs de têtes ou autres. Est-ce que le Municipal a usé de ces « assessment » et quels coûts cela a engendré puis, comment se passeront les futurs engagements.

Le Municipal Olivier Barraud répond que justement, parce qu'il est un professionnel des ressources humaines et non psychologue du travail, il ne fait pas des « assessment » lui-même. Les « assessment » sont menés par des psychologues du travail formés pour. La Municipalité a fait appel à une entreprise pour le poste de Secrétaire municipal. Il en serait de même si c'était pour le poste de Boursier ou le Chef du bureau technique, à savoir les cadres supérieurs de la commune car il doit y avoir une certitude par rapport aux compétences. Par contre la Municipalité accompagne l'assesseur sur les compétences clés qu'elle souhaite voir tester sur l'assessment. Les entretiens sont menés à l'interne par la Municipalité mais la journée d'assessment reste confiée à l'externe pour une raison de compétences. Un assessment d'une journée pour un candidat coûte CHF 5'000.- et le choix s'est fait sur plusieurs candidats.

Monsieur Carlos Costa est irrité de savoir qu'un assessment coûte CHF 5'000.-, que plusieurs personnes ont été évaluées pour à la fin, apprendre que le bon candidat se trouve à l'interne.

Le Municipal Olivier Barraud répond que s'il y a eu plusieurs candidats valables, et c'est la politique de la Municipalité, il n'y a pas de différence entre des candidats internes ou externes et aucun copinage. Il y avait de bons candidats avec des dossiers solides et au terme du 1^{er} round de sélection, plusieurs candidats étaient aptes à prendre cette fonction et l'outil de l'assessment a été utilisé pour départager les candidats.

Le Municipal Barraud trouve un peu réducteur et un peu simpliste la vision de Monsieur Costa sur l'assessment car, quand on fait le recrutement du 1^{er} cadre de la commune, il s'agit de ne pas se tromper. Il s'agit aussi de faire en sorte, même si c'est pour les candidats internes, qu'ils aient aussi suivi le cursus comme les autres candidats. C'est une question de crédibilité et ça évite le favoritisme. C'est important que les gens qui sont à l'interne montrent qu'ils sont les meilleurs et, en l'occurrence, le Secrétaire qui a été choisi a prouvé aussi avec assesment qu'il était le meilleur.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Carlos Costa est d'accord avec le Municipal Barraud sur l'importance d'assesment. Toutefois, il relève qu'en terme de compétences égales, le nouveau Secrétaire communal, qui était déjà à l'interne, connaissait déjà le cadre de son travail en ayant travaillé comme assistant et, de ce fait, avait déjà des compétences supérieures aux autres candidats.

Monsieur Etienne Habegger demande à la Municipale Michèle Pidoux si la fusion de la voirie et du service des forêts va changer les choses au niveau d'intégration au groupement forestier.

La Municipale Michèle Pidoux répond que pour le moment rien ne va être modifié.

La parole n'est plus demandée et la discussion est fermée.

Il est 22h54, le Président clos la séance et remercie le Conseil.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

André Zimmermann

Nicole Wyler